

**Carlos RIVIERE**

Hameau de la Bergogne  
17 route de la Fayolle  
38220 CHOLONGE

## **Observations sur le projet de zonage assainissement et de schéma directeur assainissement**

S'agissant des éléments du schéma directeur assainissement, le dossier est incomplet et non actualisé. Les gestionnaires et collectivité compétentes en matière d'assainissement indiquées dans les documents, sont erronées (il est indiqué la SERGADI qui a disparu).

Les éléments semblent ainsi à mettre à jour en profondeur ce qui ne permet pas une consultation pertinente du public.

Le dossier ne contient pas les plans actualisés des réseaux et ouvrages eau potable et assainissement ainsi que les cartes aptitudes des sols.

Le diagnostic de réseau présenté dans la note de présentation assainissement date de 2006. Depuis, d'importants travaux ont été réalisés et n'apparaissent pas dans la note. En outre, la notice présente des extraits d'une étude de SOGRAH de 2006 en indiquant des points de mesure ou des regards (exemple regard 4J0740 à Laffrey) qu'il est impossible de s'approprier pour un lecteur et dans le cadre de l'enquête publique.

Il est indiqué que le principal secteur présentant des infiltrations est le collecteur intercommunal du PR La plage au PR Bergogne. Des travaux ont-ils été engagés comme introduit dans la note ? L'inquiétude est forte car le poste de relevage de la Bergogne est sujet à saturation, dysfonctionnement et insuffisance d'entretien ce qui entraîne des rejets et une pollution du lac a proximité directe de baignade de mes enfants. Aucun plan d'actions n'est indiqué. Il est incompréhensible que les travaux engagés aient concerné le raccordement du Bourg : solution technico économique engagée plus que contestable.

En outre, il est indiqué 70% d'eau claire parasite permanente à l date de l'étude : quel est ce volume aujourd'hui suite aux travaux engagés ?

La notice de présentation du zonage assainissement est incomplète et insuffisante. De même, la carte de zonage assainissement est inopérante pour émettre une observation du public éclairée.

Le projet de zonage eaux pluviales présenté ne concerne pas toute la commune.